



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 4397

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer de lui indiquer, pour chaque département, quel est le nombre d'inspecteurs du permis de conduire et quel est ce nombre pour 100 000 habitants. Dans certains départements, les files d'attente des candidats s'allongent anormalement. Elle souhaiterait donc connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour équilibrer les moyens en personnel du service des inspecteurs du permis de conduire.

Texte de la réponse

Concernant l'effectif global du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, il convient de rappeler que 230 postes supplémentaires ont déjà été créés entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire, après les trente postes créés en 2000. Depuis trois ans, l'effectif de ce corps a enregistré un accroissement de 26 %. Conformément à la décision prise par le comité interministériel de sécurité routière du 18 décembre 2002, 100 postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire ont été créés en 2004, afin de permettre un accès plus rapide à l'obtention du permis de conduire et de répondre aux dispositions de la directive n° 91/439/CEE du 29 juillet 1991 augmentant la durée de l'examen. Ce nouvel examen pratique, d'une durée totale de 35 minutes, est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. A ce jour, quarante-neuf départements sont impliqués dans ce processus et une vingtaine supplémentaire début 2005. En tout état de cause, le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer mettra en place la nouvelle épreuve pratique uniquement lorsque les meilleures conditions seront réunies pour le faire, notamment lorsque les inspecteurs supplémentaires nouvellement recrutés auront été formés et affectés dans leur DDE d'emploi. Ci-après le tableau de l'effectif d'examineurs affectés par département au 1er janvier 2005. Examineurs affectés par département

NUMÉRO	DÉPARTEMENT	NOMBRE examineurs affectés 1er janvier 2005
001	Ain	10
002	Aisne	9
003	Allier	6

004	Alpes-de-Haute-Provence	4
005	Hautes-Alpes	4
006	Alpes-Maritimes	16
007	Ardèche	4
008	Ardennes	7
009	Ariège	3
010	Aube	7
011	Aude	7
012	Aveyron	5
013	Bouches-du-Rhône	34
014	Calvados	13
015	Cantal	4
016	Charente	7
017	Charente-Maritime	13
018	Cher	9
019	Corrèze	6
021	Côte-d'Or	8
022	Côtes-d'Armor	10
023	Creuse	2
024	Dordogne	7
025	Doubs	11
026	Drôme	15
027	Eure	12
028	Eure-et-Loir	9
029	Finistère	12
030	Gard	13

031	Haute-Garonne	17
032	Gers	5
033	Gironde	25
034	Hérault	14
035	Ille-et-Vilaine	26
036	Indre	6
037	Indre-et-Loire	10
038	Isère	17
039	Jura	5
040	Landes	6
041	Loir-et-Cher	7
042	Loire	15
043	Haute-Loire	5
044	Loire-Atlantique	20
045	Loiret	12
046	Lot	3
047	Lot-et-Garonne	6
048	Lozère	1
049	Maine-et-Loire	16
050	Manche	13
051	Marne	12
052	Haute-Marne	5
053	Mayenne	6
054	Meurthe-et-Moselle	14
055	Meuse	4
056	Morbihan	10

057	Moselle	19
058	Nièvre	6
059	Nord	47
060	Oise	15
061	Orne	6
062	Pas-de-Calais	34
063	Puy-de-Dôme	12
064	Pyrénées-Atlantiques	11
065	Hautes-Pyrénées	5
066	Pyrénées-Orientales	10
067	Bas-Rhin	17
068	Haut-Rhin	15
069	Rhône	29
070	Haute-Saône	4
071	Saône-et-Loire	13
072	Sarthe	11
073	Savoie	9
074	Haute-Savoie	16
075	Paris	25
076	Seine-Maritime	26
077	Seine-et-Marne	21
078	Yvelines	25
079	Deux-Sèvres	6
080	Somme	10
081	Tarn	7
082	Tarn-et-Garonne	5

083	Var	15
084	Vaucluse	12
085	Vendée	12
086	Vienne	10
087	Haute-Vienne	7
088	Vosges	8
089	Yonne	7
090	Territoire-de-Belfort	4
091	Essonne	20
092	Hauts-de-Seine	20
093	Seine-Saint-Denis	24
094	Val-de-Marne	20
095	Val-d'Oise	20
971	Guadeloupe	8
972	Martinique	9
973	Guyane	4
974	La Réunion	17
02A	Corse-du-Sud	3
02B	Haute-Corse	3

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4397

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3532

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7949